Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 63 (1918)
Heft: 12

Artikel: L'éducation militaire et le moral de nos soldats [fin]
Autor: Cerf, A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-340084

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'éducation militaire et le moral de nos soldats.

(Fin.)

Un autre moyen infaillible pour inculquer la discipline c'est l'exemple

DES CHEFS

Je pourrais également ici m'en référer et m'en tenir à nos Règlements, lesquels, dans des chapitres spéciaux, exposent et commentent les devoirs des chefs. Je crois opportun cependant d'insister sur certaines idées qui, pour n'être pas nouvelles, n'en sont pas moins très souvent méconnues. Elles ont leur place obligée dans un exposé sur l'éducation militaire.

La Patrie a confié aux chefs la double mission de préparer et de conduire ses soldats à la guerre. Pour cela, elle leur a délégué une autorité et des pouvoirs nettement spécifiés par la loi. Mais, si l'habit ne fait pas le moine, les galons ne font pas le chef. Autrement dit, l'autorité officielle n'est rien sans l'autorité morale. Celle-ci ne se délègue pas, elle se gagne. Comment ? C'est ce que nous allons examiner.

Le prestige du chef dépend de sa personnalité, c'est-à-dire de ses qualités et de ses défauts.

Or, la première qualité qu'un chef doit posséder, c'est l'amour de sa tâche. « Celui qui veut faire l'éducation d'une troupe doit l'aimer et la respecter. » (Buts de l'instruction.)

Dans une excellente étude intitulée : « Le rôle de l'officier subalterne », le colonel Ch. Sarasin précise cette idée comme suit: « Pour mener une troupe avec autorité, il faut avant tout se sentir solidaire de ceux qui la composent, s'intéresser à tout ce qui la touche et ce qu'elle ressent, en un mot, l'aimer pour elle-même et pour les hommes qui la forment ; il faut mettre à son commandement non seulement son intelligence, sa volonté, mais aussi son cœur. J'ai toujours constaté que les officiers qui aimaient le plus leur troupe étaient aussi ceux qui mettaient à la commander le plus d'énergie et le plus d'autorité, qui avaient pour elle au plus haut degré l'ambition de

l'ordre, de la discipline et du progrès, tandis que ceux qui restaient indifférents à leurs hommes, l'étaient aussi à l'exécution de leur service et à l'accomplissement de leur devoir. »

En éducation, l'affection est la base de l'autorité. Celui qui n'éprouve pas ce sentiment doit renoncer à devenir éducateur et, au militaire, chef de troupes. Qu'il choisisse, dès le début, une autre voie et gagne ses galons dans un domaine où, à défaut d'hommes, on manipule du matériel ou de la paperasserie. L'affection appelle l'affection. Les soldats, a-t-on dit, aiment à sentir le cœur de l'homme sous l'uniforme du chef. Ils s'attachent facilement aux personnalités fortes, mais sympathiques et bienveillantes. Affection et confiance réciproques entre chefs et soldats facilitent la discipline et provoquent les plus heureux résultats. Ecoutez un officier français parler de ses poilus : « Chaque fois que j'ai vu la mort frapper l'un d'eux, j'ai souffert comme si je perdais un frère très aimé et je crois qu'ils me rendent en confiance ce que je leur donne en affection [1]. »

D'autres qualités sont nécessaires à qui prétend devenir un meneur d'hommes. C'est d'abord la volonté et la maîtrise de soi. « Soyez maître de vous-même si vous voulez être maître des autres. » Mater ses nerfs, manifester toujours une volonté ferme qui s'exprime par un regard et un parler francs et nets : voilà ce qui importe. Cela s'appelle avoir du caractère. Les hommes sentent instinctivement cette autorité-là et s'y plient sans effort. Peu d'ordres, mais des ordres précis, clairement formulés et minutieusement contrôlés : tel est l'art du commandement.

Un bon chef sera nécessairement juste dans l'exercice de son pouvoir disciplinaire. Homme de tact, il aura le plus grand respect pour la personnalité de ses subordonnés. Jamais il n'emploiera le langage grossier ou injurieux. Encore moins se permettra-t-il le ton hautain, cassant ou dédaigneux, qui, sous son apparente politesse, est plus offensant peut-être que l'injure grossière. Un soldat pardonne un gros mot occasionnel ; jamais il n'oublie le mépris, l'affront injustifié, qui cingle comme un coup de cravache.

[1] *En campagne : Impressions d'un officier de légère* (M. Dupont).

L'ordre et la propreté que le chef exige de ses sous-ordre se manifestent aussi dans sa tenue exemplaire. L'assurance de son maintien et l'irréprochable correction de son uniforme n'ont rien de commun avec les excentricités d'un poseur qui court après la dernière mode ou affiche des manières ridicules pour se singulariser.

Oui, le vrai chef payera d'exemple. Il n'y a que l'exemple qui instruise. C'est pourquoi l'idéal serait que l'officier fût le meilleur tireur, le plus adroit gymnaste, le plus infatigable marcheur ou cavalier de son unité. Sans cesse préoccupé de s'entraîner physiquement et intellectuellement, il étendra ses connaissances professionnelles qui augmentent le sentiment de confiance en soi et donnent l'assurance dans le commandement. « Celui-là connaît son affaire », disent parfois les soldats qui s'y trompent rarement. Cette appréciation en vaut bien d'autres.

Le premier au travail, à la fatigue, au danger, notre chef idéal donnera sûrement l'exemple de la bonne humeur dans les passes difficiles, de l'entrain toujours dans l'accomplissement du devoir. Rien n'est plus faux de croire que la mine sombre et renfrognée soit l'expression obligée de l'autorité. Au contraire, il faut savoir se départir de toute sévérité quand les circonstances n'en justifient pas l'étalage. La camaraderie, vertu militaire elle aussi, demande que le supérieur s'approche de ses hommes, les connaisse individuellement, se préoccupe de leurs besoins, partage leurs joies et leurs peines, vive de leur vie en bon compagnon. Pour cela, il ne craindra pas de leur parler souvent, de s'adresser à chacun d'eux en particulier quand faire se peut. Encourager, conseiller, aider, avec tact et mesure : voilà qui fortifie la confiance mutuelle et dissipe bien des préjugés.

Parler à sa troupe réunie est aussi un procédé excellent et indispensable. Il y a tant de choses qui intéressent nos hommes et dont on néglige souvent de les entretenir. Pourquoi ne point passer en revue avec eux les mille détails de la vie militaire, les événements du jour, les expériences de manœuvres, les faits méritoires comme les actes d'indiscipline ? Rien qui développe autant l'esprit de corps, la solidarité, qui fortifie mieux le moral de la troupe et l'amour du service. Et puis, dans bien des cir-

constances, quand la fatigue se fait sentir et que le moral faiblit, quand il s'agit de donner un effort extraordinaire, ou qu'une reprise en mains s'impose, un énergique appel du commandant d'unité produit souvent des résultats étonnants. Lorsqu'on sait faire vibrer la bonne corde, les hommes sont toujours prêts à répondre à tout ce qu'on peut humainement exiger d'eux. Cette expérience est bien connue en psychologie.

« Un officier courageux qui possède la fermeté de caractère et l'énergie, qui aime et connaît son métier et ses soldats, peut entreprendre et exécuter des opérations qui tiennent du merveilleux et que le vulgaire ne peut concevoir » (colonel Wieland).

Voilà, rapidement esquissé, un tableau des qualités essentielles du chef et des fruits qu'elles produisent.

Ces qualités pratiques, il ne suffit pas de les connaître, de les apprécier, de vouloir les expérimenter. Il faut les acquérir, par une éducation de soi-même, volontaire et patiente. J'avoue modestement que c'est plus facile à dire qu'à faire. Cependant, nous devons y travailler sans cesse. L'enjeu en vaut la peine, puisqu'il il n'existe pas de meilleure recette pour créer la discipline.

La tâche du chef, du chef idéal que nous cherchons à imiter, est complexe, délicate, difficile à remplir. Que d'efforts et, peut-être, que de déboires! Mais peu importe, puisque c'est le devoir et, par conséquent, le mérite. Et pourtant elle recèle, notre tâche de chef, des satisfactions profondes qu'ignorent non seulement ceux qui n'ont pas commandé des soldats, mais encore ceux qui n'ont pas senti briller les regards et vibrer les cœurs des hommes d'une unité qui vous est dévouée ! Lisez l'histoire des entraîneurs d'hommes. Lisez surtout le journal des officiers qui, là-bas, vivent, peinent et meurent au milieu de leurs soldats. En voici un extrait : « Ce soir, mieux que jamais, je les sens vibrer avec moi... Quand parfois je me sens las, quand je suis tenté de me laisser aller au découragement, à maudire les lenteurs de notre marche et les mille tristesses de la guerre, alors je n'ai qu'à faire ce que je fais ce soir. Je me retourne vers mes chasseurs et, sans parler, simplement, je les regarde, dans leurs yeux et j'y lis tant de belles et nobles choses que la honte me prend d'avoir connu un instant de

faiblesse... »[1] On comprend que la Victoire sourie enfin à de pareils soldats et à de pareils chefs !...

MOYENS DISCIPLINAIRES

Il me reste à dire quelques mots des moyens accessoires de faire régner la discipline.

Les punitions d'abord. On a prétendu que les meilleures n'étaient guère bonnes. Sans doute, mais tant que nous n'aurons pas à faire à des surhommes, elles sont un mal nécessaire. Dans toutes les armées il y a des individus vicieux, réfractaires à l'appel des bons sentiments. La nôtre ne fait pas exception. D'autre part, si le prestige du chef supplée à bien des choses, son influence peut être amoindrie par certaines circonstances. Enfin, même dans une troupe parfaitement disciplinée, des défaillances, des fautes occasionnelles sont inévitables, Elles méritent des sanctions pénales sévères. Les organisations sociales les mieux constituées connaissent, elles aussi, des règlements qui prévoient la répression des fautes contre l'ordre établi.

Cela dit, j'insiste à nouveau sur la grave erreur que commettrait un chef qui voudrait baser son autorité uniquement sur le système des châtiments. Le procédé se motivait peut-être dans les armées d'autrefois composées de mercenaires ne craignant ni Dieu ni diable. Seuls les cachots, le fouet et le peloton d'exécution même étaient alors de salutaires moyens disciplinaires, et on en usait fort ! Aujourd'hui, dans une armée nationale, pareils procédés seraient de mauvais sinon de criminels expédients. Nous ne saurions que faire d'hommes auxquels on inculquerait journellement l'habitude d'avoir peur. C'est pourquoi le système de la terreur, je le répète, doit définitivement disparaître. Il produit la soumission apparente, hypocrite, qui n'a rien à voir avec la discipline. Nous savons que celle-ci a heureusement d'autres fondements.

Je reviens donc aux moyens disciplinaires que la loi met à notre disposition et je m'y arrête parce qu'un choix s'impose. Voyons d'abord quels sont les caractères généraux des punitions que nous voulons utiliser : « Le but de la peine disciplinaire,

[5] *En campagne : Impressions d'un officier de légère* (M. Dupont).

dit un récent ordre du Commandant de la IIe Division, n'est pas seulement l'expiation de la faute commise, mais avant tout l'effet qu'elle a comme moyen d'éducation pour empêcher le renouvellement de manquements à la discipline militaire. Pour le coupable, la peine doit avoir un effet correctif et pour l'ensemble un effet préventif. »

La première condition d'une punition, c'est d'être méritée. Quand une faute a été commise, il faut découvrir le ou les coupables et frapper ceux-là seulement. Les partisans des punitions collectives ne s'embarrassent guère de cette condition. J'estime qu'ils ont tort. En atteignant indistinctement innocents et coupables, les punitions collectives sont presque toujours injustes. Elles créent alors un mécontentement général très compréhensible. Bons et mauvais soldats étant mis sur le même pied, ils se solidarisent et font bloc pour se plaindre. La confiance des hommes en l'esprit d'équité du chef baisse et l'autorité aussi. Rien n'est plus fâcheux que ce traitement arbitraire ; il peut compromettre les fruits d'un travail méritoire dans l'œuvre d'une éducation jusqu'alors bien menée.

Ensuite, la peine doit être raisonnable, c'est-à-dire proportionnée à la faute commise. Il faut savoir distinguer ce qui est peccadille, oubli, négligence involontaires de la faute réelle constituée par un manque ou un refus formels d'obéissance. Parfois, sous le même aspect extérieur, deux fautes peuvent mériter des punitions bien différentes. Affaire d'enquête, de tact et de jugement.

La punition sera toujours certaine. Cela signifie que lorsque la gravité de la faute est nettement déterminée et la peine délibérément choisie, il faut l'appliquer sans colère mais avec la plus inébranlable fermeté. Ne reculez jamais, il y va toujours de votre influence.

Enfin, les punitions doivent être rares. Plus on en est avare, plus elles portent. Les soldats qu'on punit sans cesse, qu'on « fourre dedans » à tort et à travers, sont bien vite ou blasés ou profondément déprimés, deux résultats peu enviables. Mais qu'on me comprenne bien : je n'entends pas qu'on laisse passer quoi que ce soit, qu'on ferme les yeux pour n'avoir pas à punir. Chez un officier, pareille manière de faire serait une

méprisable faiblesse ou une coupable veulerie. Et si un axiome bien connu veut que le nombre des punitions données par un chef soit en raison inverse de son degré d'autorité, cela n'est vrai que pour autant qu'il s'agit d'une manie durable. Chacun sait que dans les meilleures unités de troupes les circonstances exigent parfois des remèdes énergiques, qui se traduisent par toute une série de punitions sévères. Mais ceci est l'exception. Si le chef constate que les punitions graves se multiplient et deviennent endémiques, il doit s'avouer qu'il y a quelque chose d'anormal, un rouage qui grince dans son unité. A lui de faire un sérieux examen pour découvrir les causes du mal. Peut-être sont-elles en lui-même, en ses sous-ordre ou ailleurs. Prévenir vaut alors mieux que guérir.

Notre Règlement spécifie la nature des peines disciplinaires et la compétence des supérieurs chargés de les appliquer. Dans ce domaine également, il a reçu pas mal d'accrocs. On a vu, pendant quatre ans, expérimenter tous les genres de punitions possibles et imaginables. Il s'en faut que tous fussent recommandables, si j'en juge par les plaintes qui se sont fait entendre et les abus qu'on a dû réprimer. L'ordre de division mentionné ci-dessus interdit de prononcer des punitions « autres que celles prévues par la loi ». Un ordre d'armée va plus loin et proscrit avec raison certaines punitions qui, quoique réglementaires, sont devenues surannées : « La consigne, les exercices de punition et les corvées s'opposent aux notions de dignité virile qui sont de nos jours au premier plan de l'éducation du soldat. Ces mesures proviennent du service militaire à l'étranger et je désire qu'elles ne soient plus employées comme punition [1] ». Il en est de même assurément des « gardes de punition » que prévoit encore notre Règlement. Le service de garde est un service d'honneur. Il est inadmissible de le transformer en corvée disciplinaire.

Une chose qu'il faut éviter avant tout, ce sont les gronderies, les criailleries, menaces ou lamentations perpétuelles qui énervent la troupe et lui enlèvent toute joie au travail.

A mon humble avis, une des meilleures punitions pour

[1] Directives, du 1er juin 1916.

corriger une faute légère, c'est la réprimande. Faite avec fermeté mais avec tact, elle est souvent plus efficace « qu'une distribution de jours d'arrêt ou une bordée d'épithètes blessantes ». (Colonel Sarasin). Si la faute est légère et ignorée des camarades, on peut se contenter d'admonester sévèrement le coupable en particulier. D'autres fois, une réprimande publique devant la troupe rassemblée sera de rigueur. La peine est dure et produit sur l'ensemble un effet salutaire. Dans les deux cas, point de longues semonces : quelques paroles brèves qui laissent percer la désapprobation du chef et sa ferme volonté de ne pas tolérer que pareille faute se renouvelle.

Les négligences et la paresse peuvent être exceptionnellement punies par l'obligation d'exécuter un travail supplémentaire semblable à celui que le fautif aura gâché ou omis. Ce sont les seuls cas où les corvées se justifient, et encore faut-il se méfier des abus.

Enfin, pour les fautes graves, les désobéissances formelles, les récidives, etc., il est nécessaire d'employer impitoyablement les grands moyens : les arrêts. Sanctions sévères, il faut alors leur laisser un caractère d'exceptionnelle gravité si l'on veut qu'elles soient efficaces. L'expérience m'a rendu sceptique sur la valeur des classiques 24 ou 48 heures ! C'est trop ou trop peu. Dans ce domaine, seules les punitions fortes sont exemplaires. Il est entendu qu'elles « doivent être appliquées dans leur forme pure, sans interprétation personnelle ni aggravation. » (O. de Division précité.) Mais les hommes punis d'arrêts purgeront leur peine loin de leurs camarades, isolés, dans des locaux appropriés, mais hygiéniques. On ne devrait plus voir ces collections de détenus entassés pêle-mêle dans des cantonnements de fortune. Cette punition courante est souvent une prime à l'indiscipline, quand elle n'est pas une injustifiable cruauté.

Enfin, dans les cas graves, quand les fautes constituent des délits, il ne faut pas hésiter de déférer les coupables à leur juridiction légale : la justice militaire.

On le voit, l'exercice du pouvoir disciplinaire est une chose difficile, délicate, qui exige du chef non seulement du tact et de la mesure, mais aussi une volonté ferme et une impartialité

méticuleuse. Et malgré cela, il y aura toujours de la marge pour les critiques et les récriminations. Qu'importe : Fais ce que dois, advienne que pourra. Aussi bien, le chef aura-t-il soin de renseigner parfaitement ses subordonnés sur l'exercice du droit de réclamation. Cela rentre dans l'éducation militaire. Nul n'est infaillible. Le soldat doit savoir que son honneur est sacré et qu'il a non seulement le droit, mais le devoir de le défendre quand il est injustement compromis. La brochure intitulée *L'exercice du droit de réclamation* contient tout ce qu'il faut pour le renseigner. Au chef de la lui faire connaître. Si l'autorité n'y perd rien, la confiance mutuelle y gagne. Et quand on dit d'un chef : « Il est sévère, mais juste », c'est un éloge enviable.

Deux mots encore d'une autre catégorie de moyens disciplinaires :

LES RÉCOMPENSES

Notre Règlement n'en parle guère et c'est dommage ! La meilleure récompense est évidemment la satisfaction du devoir accompli. Mais si l'on admet que certains hommes ont besoin d'être stimulés dans l'accomplissement de leur tâche par la crainte des châtiments, on peut aussi convenir que d'autres pourraient être encouragés par l'attrait des récompenses. Je ne connais guère de méthodes d'éducation qui dédaignent l'emploi de ces moyens accessoires. Soyons francs ! Nous autres officiers, et même sous-officiers, nous sommes quelque peu privilégiés sous le rapport de l'émulation. Si le bâton de maréchal contenu dans le sac du soldat français n'alourdit pas le bagage individuel du militaire suisse, la perspective d'un avancement mérité n'est pas, quoi qu'on en dise, tout à fait indifférente au chef le plus méritant et le moins ambitieux. Le simple soldat, lui, perd fatalement cette illusion tôt après son Ecole de recrue. Alors ? — Il n'est pas question de revenir à la mode des rubans, croix, médailles et autres distinctions honorifiques dont tous nos voisins font un si grand emploi. Notre Démocratie veut bien s'incliner devant ceux qui les ont glorieusement gagnés, mais elle interdit aux Suisses de cueillir pareils lauriers. Il s'agit donc de trouver autre chose pour renforcer chez nos soldats « cette fierté de l'uniforme entretenue dans d'autres armées par les historiques de régiments, les belles musiques, les revues gran-

dioses, les cérémonies et les médailles, petites satisfactions d'amour propre qui sont refusées à nos soldats. Car notre armée semble avoir une crainte exagérée, maladive, de toute mise en scène, de tout apprêt cocardier, de toute imagination. On oublie trop chez nous que le soldat ne vit pas seulement de soupe et de pas cadencé et que ces cœurs de jeunes hommes ont besoin d'une nourriture spirituelle, d'un idéal pour accomplir mieux encore et plus gaiement le service plus particulièrement rude qu'on exige d'eux [1] ».

Nous avons, il est vrai, les galons de bons tireurs, de bons pointeurs, etc. C'est déjà quelque chose. Peut-être se décidera-t-on à trouver un insigne autre que les « mèches » d'appointés pour distinguer les meilleurs soldats, les anciens, par exemple, qui ont fait irréprochablement tout un long service sans gloire. Qui nous dit que ceux-là ne mériteraient pas des égards spéciaux, une solde plus élevée, une mention au livret de service ou d'autres distinctions ?

En attendant, cherchons nos récompenses dans les rares choses permises. L'éloge d'abord. Hé! oui, pourquoi pas ? Nous admettons la réprimande, il n'y a pas de motif pour rejeter son contraire. Le moyen est bon, il suffit de savoir l'utiliser. Ici également la sobriété dans les termes, le tact et la mesure sont de mise. Il y a des circonstances où un simple regard, un sourire, un mot bien placé constitue la meilleure des louanges. Il faut si peu de chose pour faire plaisir à des soldats dévoués ! La citation à l'ordre du jour de l'unité rentre dans cette catégorie de récompenses. Elle s'impose dans les cas exceptionnellement méritoires. D'autres récompenses pratiques trouveraient aussi leur emploi. On fait grand usage dans les armées permanentes des permissions et des congés pour récompenser le zèle et la conduite exemplaires. Pourquoi n'agirions-nous pas de même pendant nos longues périodes de service ? Il y a eu suffisamment d'arbitraire dans l'octroi des congés pour en justifier un meilleur emploi. En tout cas dans ce domaine on ne saurait trop étendre la compétence des officiers qui vivent avec la troupe et en connaissent de près les besoins.

Enfin, certaines récompenses collectives peuvent également

[1] *Revue militaire suisse*, Nov. 1912.

produire d'excellents résultats : une dérogation à l'ordre journalier, la visite d'un site ou d'un établissement intéressants, l'organisation d'une soirée récréative, d'un concours sportif, etc., etc. Il n'y a que l'embarras du choix dans l'art de joindre l'utile à l'agréable et de récompenser l'accomplissement irréprochable du devoir militaire.

* * *

Nous voici enfin arrivés au terme de notre longue revue. Si le sujet est loin d'être épuisé, je crains fort que la patience de mes lecteurs ne le soit depuis longtemps. Aussi bien ai-je hâte de conclure. Et, puisque l'introduction de mon étude débute par un exemple concret, je me permettrai d'évoquer encore deux souvenirs personnels en guise de finale.

J'ai connu un officier qui confondit maladroitement jadis sa belle tâche de chef avec celle de garde-chiourme. C'était en 1914, au début de la mobilisation générale. Excellent garçon et paisible fonctionnaire dans la vie civile, notre jeune chef de compagnie se mit tout à coup à pratiquer « l'engueulade dans les grandes largeurs ». Très zélé, il tournait sans cesse autour de son unité et, permettez-moi l'expression, se donnait un mal de chien, mais de chien de berger qui se dépense en aboiements. Au commencement, tout allait bien. Ses hommes, terrorisés, filaient doux. Le service se prolongeant, bientôt un sourd mécontentement se manifesta. Le chef redoubla d'énergie, drilla, consigna, punit en gros et en détail. Le moral baissait, baissait. Le sabotage s'en mêla. Notre capitaine ne décolérait plus. Il fallut réquisitionner de nouveaux locaux d'arrêt pour enfermer le troupeau grossissant des mauvaises têtes qu'il avait juré de mater. Un beau jour, on apprit que des lâches avaient machiné une vengeance, qui, heureusement, échoua. Les supérieurs s'en émurent ; la justice militaire s'en mêla. Rien n'y fit. La rébellion grondait dans la compagnie quand, en fin de compte, son commandant fut invité à regagner ses bureaux d'où il n'aurait jamais dû sortir !...

On m'a raconté qu'un autre commandant d'unité obtint d'aussi piètres résultats en employant une méthode opposée. Désireux de gagner l'affection de ses subordonnés, il faisait tout pour l'obtenir et rien pour la mériter. Chef d'une compagnie

momentanément détachée du bataillon, cet officier expérimenta à son aise un système d'éducation ultra-philanthropique, mélange de faiblesse et de sévérité quinteuses. Son principe favori était : Surtout pas d'histoires ! Sous prétexte de ne pas « embêter » les hommes, il fermait volontiers les yeux sur les menus accrocs à la discipline. Pour le même motif, il préférait le farniente au surmenage. On raconte que lorsque la silhouette d'un supérieur pointait à l'horizon de la place d'exercice, vite un coup de sifflet rassemblait la compagnie. Celle-ci était alors secouée et drillée avec un zèle que l'inspecteur devait parfois modérer. Aussi les hommes n'aimaient-ils guère l'apparition de pareils trouble-fête. Ils n'aimaient pas davantage leur complaisant capitaine, les ingrats ! car ils l'avaient baptisé d'un fâcheux sobriquet. Tout semblait pourtant bien marcher, quoi qu'en aient médit certains colonels ou majors ; le moral paraissait bon et les punitions étaient choses inconnues. Mais tant va la cruche...

Un dimanche soir, le commandant de bataillon, en tournée d'inspection, découvrit le plus beau désordre « organisé » qu'on puisse imaginer. Alors que le rapport de rentrée mentionnait l'invariable « Tout en ordre », une alarme intempestive fit constater, entre autres choses édifiantes, l'absence injustifiée mais non inédite d'un quart de l'effectif de la compagnie ! Le capitaine n'en croyait pas ses yeux ! Inutile de vous dire que le bonhomme fut enfin mis hors d'état de nuire. Ses subordonnés n'en manifestèrent aucun regret, tant il est vrai que rien ne paraît plus méprisable aux soldats que la faiblesse et la veulerie d'un chef.

Vous serez curieux peut-être de savoir ce que sont devenues ces deux compagnies ?

La première a du coup trouvé son maitre : main de fer sous gant de velours. Après quelque temps d'un travail méthodique, patient et vraiment admirable, son nouveau chef l'avait conquise. Peu à peu, il la transformait du tout au tout. Il n'y a pas longtemps qu'elle passait pour une des meilleures unités de sa Division. Quant à l'autre, on m'a dit qu'elle n'était pas encore entièrement guérie du mal que lui avait fait son ex-commandant.

Ceci nous montre que s'il est relativement facile de se débarrasser d'une méthode défectueuse ou d'un mauvais chef, il est beaucoup plus difficile de modifier l'empreinte de leur œuvre néfaste, c'est-à-dire de remédier aux graves conséquences d'une éducation militaire faussée.

Septembre 1918. Major A. CERF.

La mitrailleuse et le fusil automatique Browning (Etats-Unis)

L'armée des Etats-Unis vient d'adopter une mitrailleuse et un fusil automatique dont elle attend les meilleurs résul-

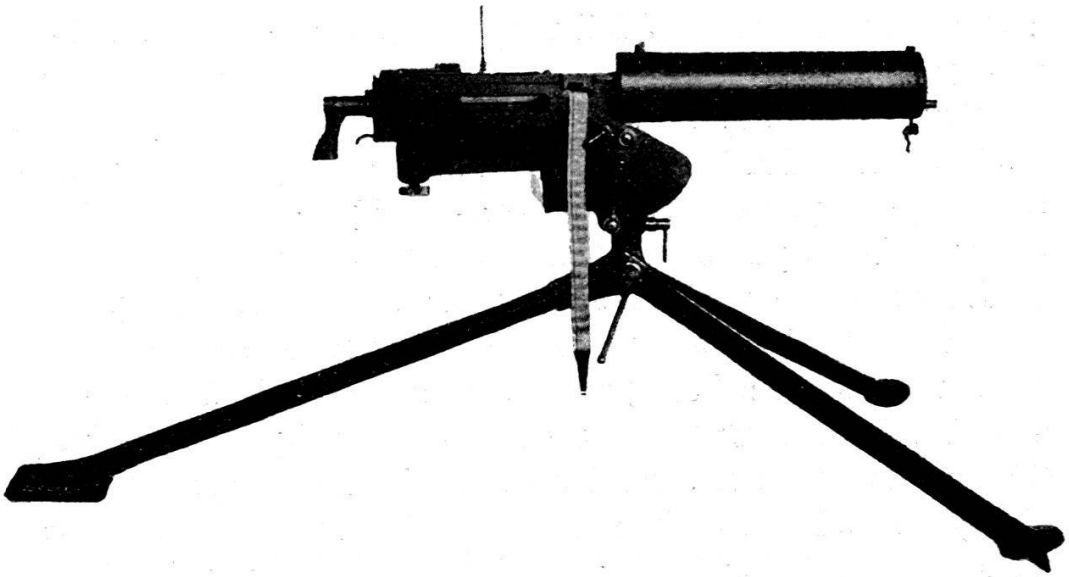

Mitrailleuse Browning.
(Copyrigth by the Committee on Public Information) Permis daté du 5 juillet 1918, spécial pour *la Revue militaire suisse.*

tats [1]. Ces deux engins sont dus à M John Browning, un inventeur bien connu, sinon du public, du moins des experts en armes à feu.

Mitrailleuse (« Browning Heavy Machine Gun »). — Cet engin, modèle 1918, est du type dit « à refroidissement par eau », et se tire sur trépied.

Son principal avantage est sa grande simplicité de méca-

[1] Cet article nous avait été envoyé au mois de juillet. La censure française ne l'a laissé passer qu'après la signature de l'armistice.